

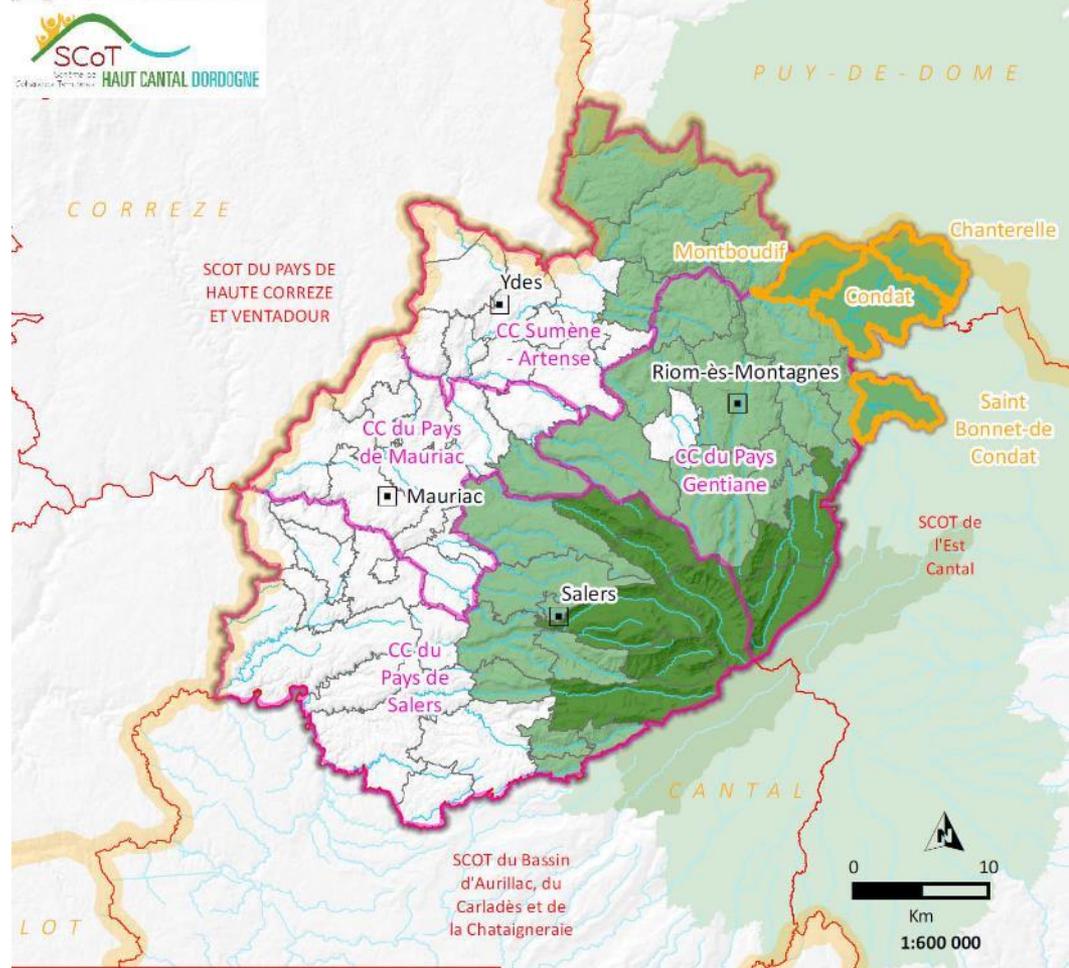


COFIL sur le PADD

28 mars 2018

Le nouveau territoire du SCoT c'est :

- 4 communautés de communes,
- 30 935 habitants,
- 71 communes, dont 61 de moins de 1000 habitants,
- Un bassin de vie cohérent et l'occasion, avec le SCoT, de dépasser les logiques administratives actuelles.

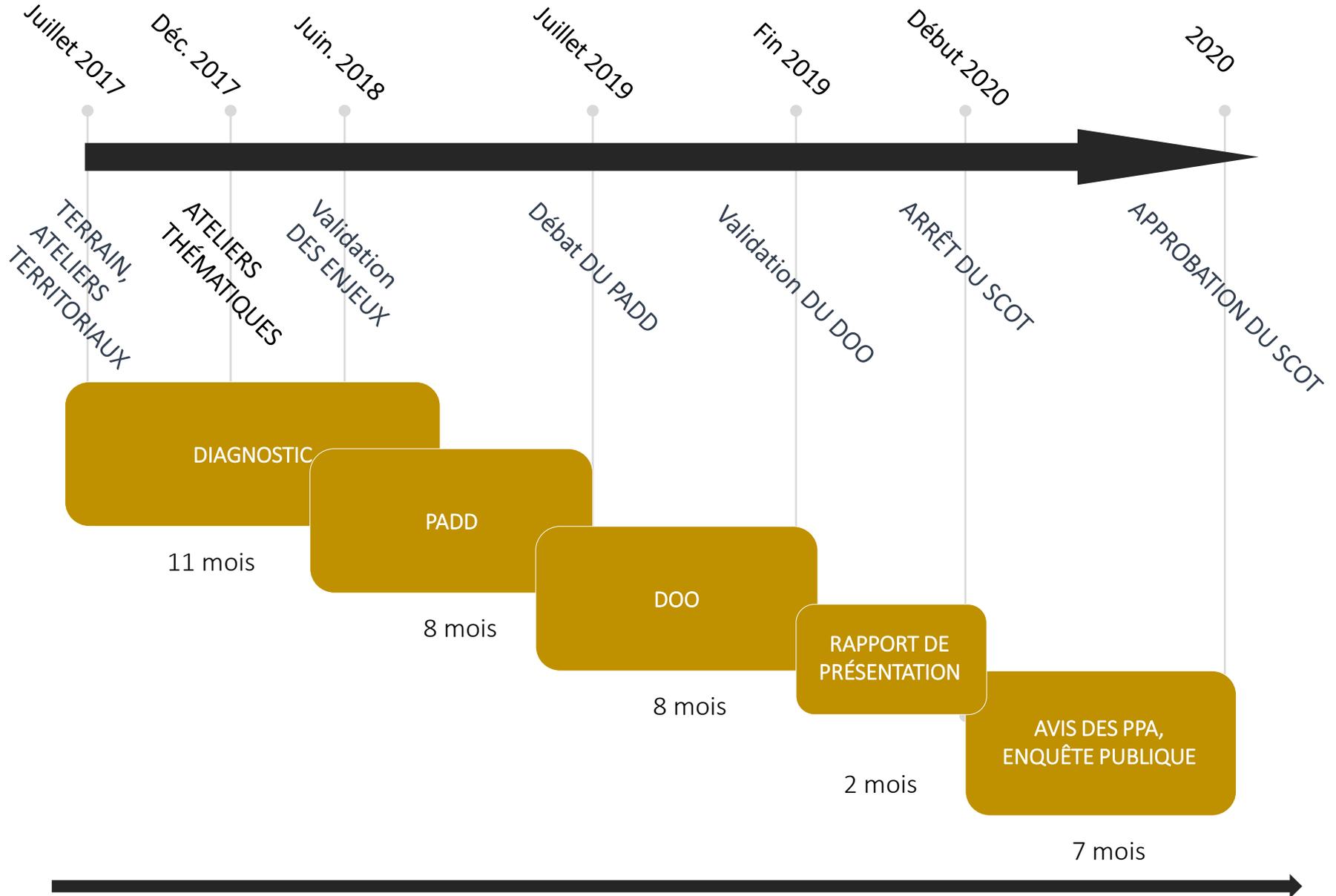


Territoire du SCoT Haut-Cantal Dordogne

-  Départements
-  Communauté de commune
-  SCoT
-  Communes
-  Cours d'eau
-  Grand site du Puy Mary
-  Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne

- 27 septembre 2018 : Ateliers *in situ***
- 10 octobre 2018 : Atelier loi littoral à Lanobre et Beaulieu**
- 11 et 12 octobre 2018 : Ateliers thématiques PADD + travail sur le DOO**
- 3 décembre 2018 : Réunion plénière de présentation des premiers objectifs du PADD**
- 4 février 2019 : Présentation du PADD en plénière**
- 18 mars 2019 : Présentation du PADD aux PPA**

Calendrier



Une présentation non exhaustive :

- Seuls les points les plus importants / à arbitrer de la « V3 » du PADD diffusé en février sont présentés,
- En parallèle, un travail sur le DOO déjà engagé,

Une présentation amont d'un document encore évolutif :

- Un document qui reste à compléter sur certains points,
- Des chapitres en cours d'ajustement,

Associer pleinement les acteurs du territoire pour construire le projet

- D'ici juillet, concertation autour du projet,
- Validations politiques en mai/juin,
- Débat prévu en juillet.

Agriculture

- Préserver le foncier agricole
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels et pérennes pour les exploitations (réciprocité d'usages, gestion des franges urbaines, mitage)
- Compenser l'impact sur les espaces et l'économie agricoles
- Accompagner l'économie agricole dans son développement, sa diversification et sa mutation

Vers un SCoT repensé...

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE au cœur des enjeux

Urbanisme

- Implantation des équipements structurants,
- Accueillir les nouveaux habitants là où les conditions d'accueil sont favorables,
- Offrir des logements adaptés à la diversité des besoins et attentes,
- Veiller à l'intégration villageoise et architecturale des lotissements...

Economie

- Définition d'une stratégie économique pour les ZA
- Pérenniser et conforter les commerces de proximité en encadrant le développement du commerce « périphérique ».

...et adapté au contexte rural et montagnard

Paysage

- Générer une approche qualitative et territorialisée de l'urbanisme : règles de qualité urbaine, architecturale et d'intégration paysagère de tous les aménagements (entrées de ville, nouveaux lotissements, ZA, bâtiments agricoles, grands projets ENR ou UTN...)

Axe 1 : Structurer le territoire autour d'une armature territoriale

- Renforcer l'armature territoriale
- Scénario démographique
- Équipements, services et numérique

Axe 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

- Paysage
- Biodiversité
- Energie
- Eau

Axe 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- Activités agricoles
- Forêt
- Maîtriser la consommation foncière

Axe 4 : Revitaliser les centralités

- Urbanisme
- Habitat
- Mobilités

Axe 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- Economie
- Commerce
- Tourisme

AXE 1 : Structurer le territoire

- Renforcer l'armature territoriale
- Scénario de croissance démographique
- Consommation foncière
- Equipements et numérique



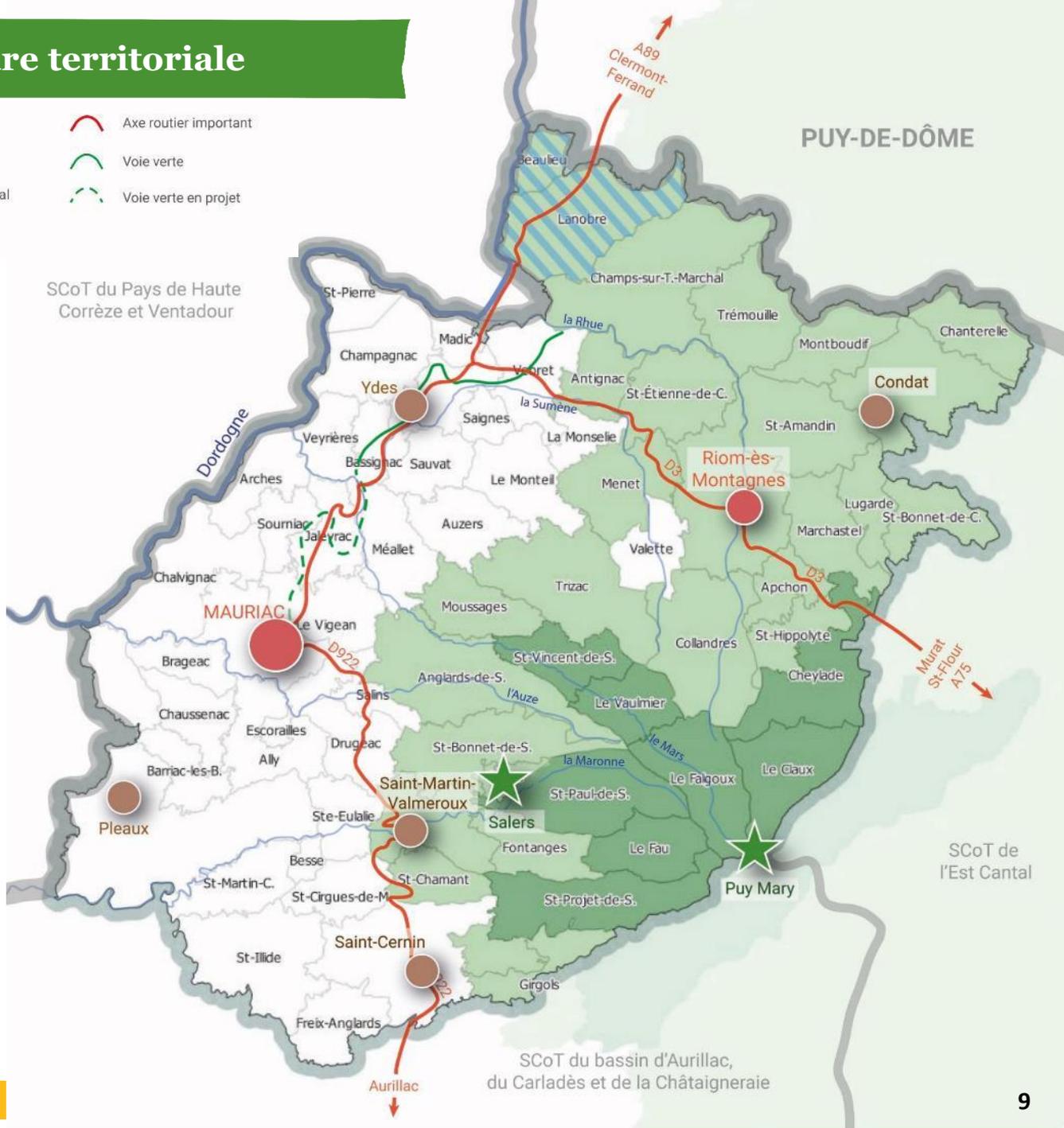
- POLE PRINCIPAL
- Pôle secondaire
- Pôle relais
- ★ Pôle touristique

- Grand site du Puy Mary
- Parc naturel Régional des volcans d'Auvergne
- Application de la loi Littoral

- Axe routier important
- Voie verte
- - - Voie verte en projet

Renforcer les polarités du territoire qui desservent l'ensemble des territoires ruraux

- Conforter le pôle majeur de Mauriac et le pôle secondaire de Riom-ès-Montagnes :
- Affirmer des pôles-relais de leurs territoires ruraux voisins : Ydes, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Cernin, Pleaux et Condat
- Préserver la qualité de vie des communes rurales



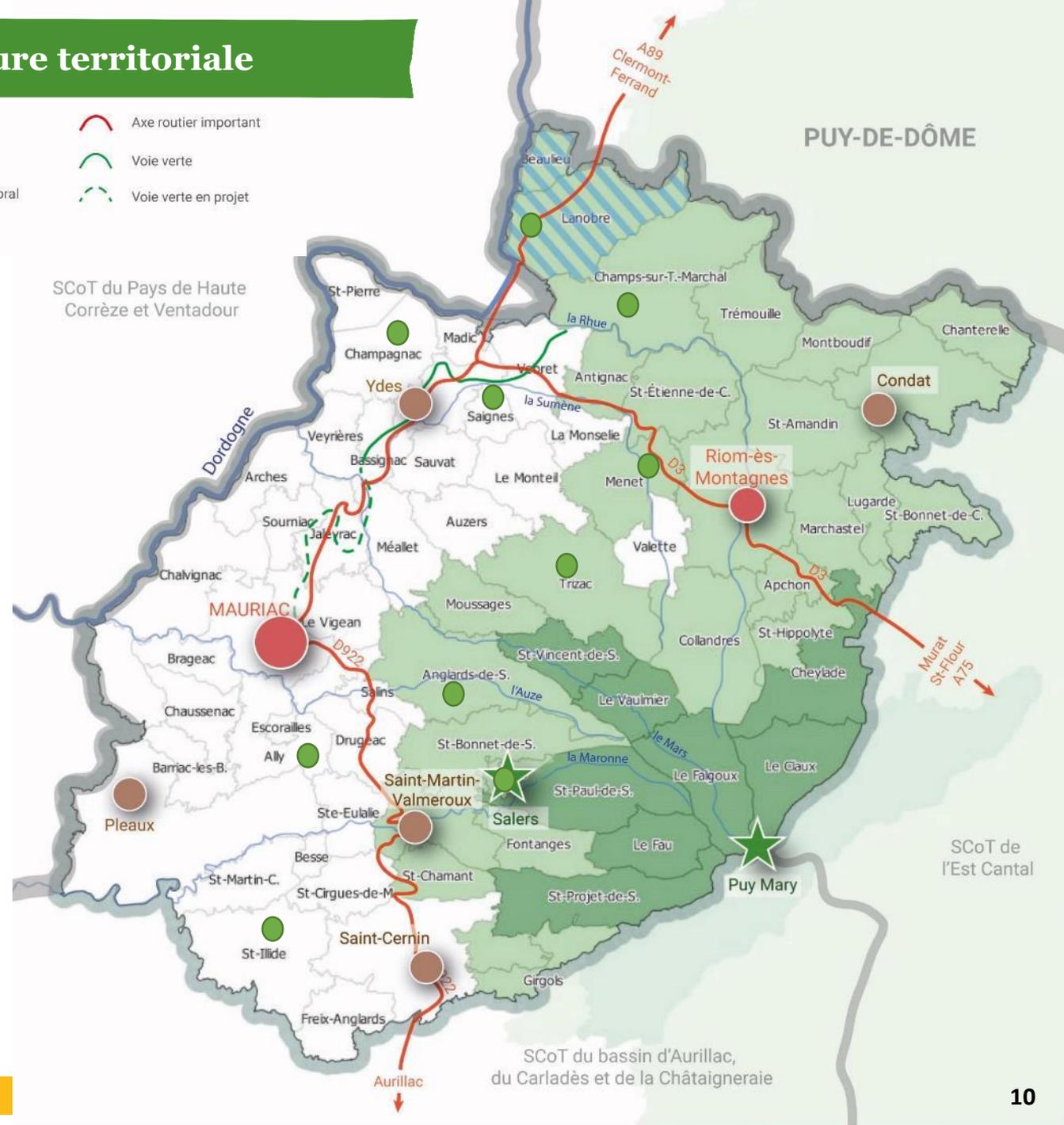
- POLE PRINCIPAL
- Pôle secondaire
- Pôle relais
- ★ Pôle touristique

- Grand site du Puy Mary
- Parc naturel Régional des volcans d'Auvergne
- Application de la loi Littoral

- Axe routier important
- Voie verte
- - - Voie verte en projet

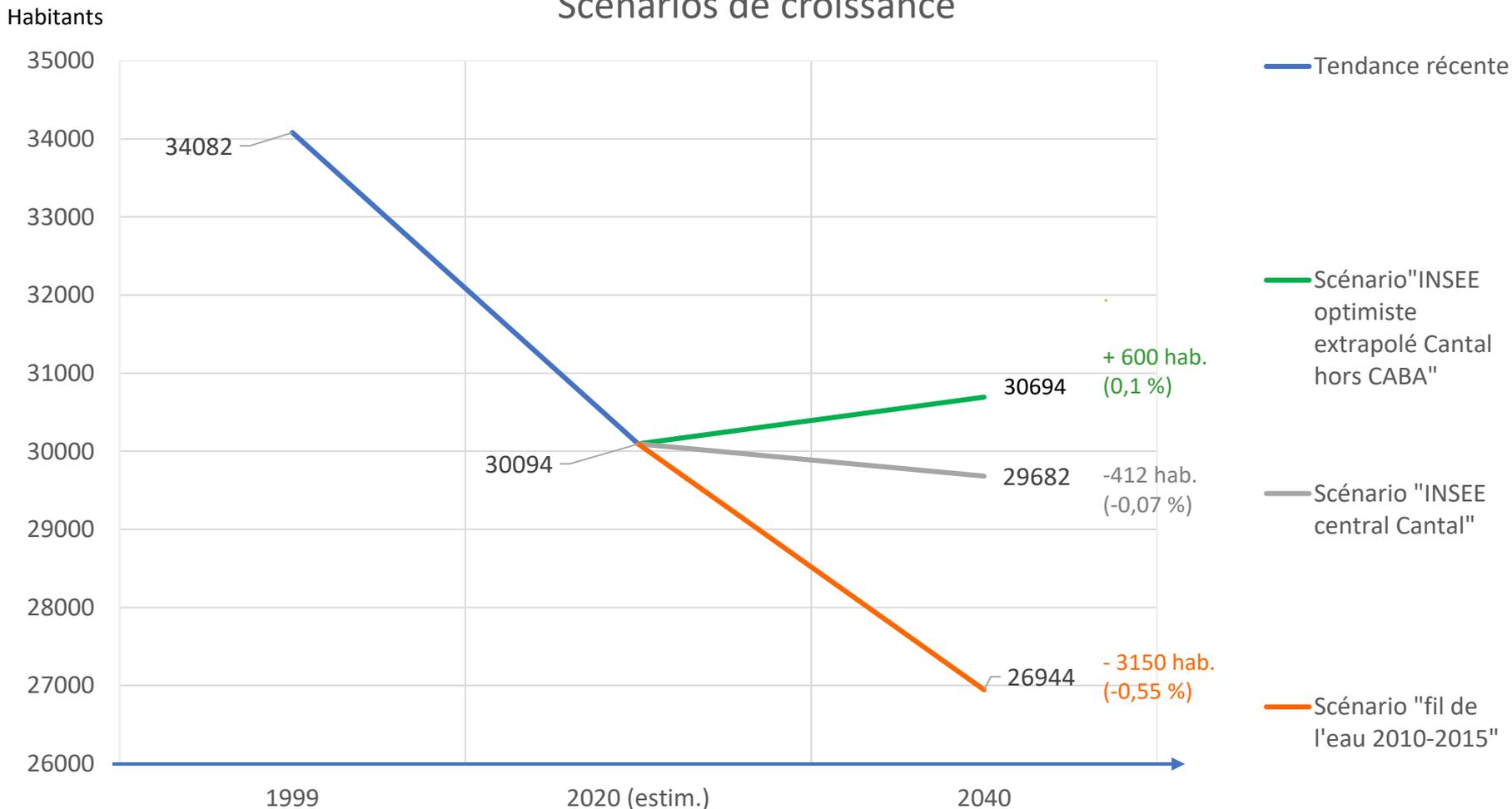
Identification en cours de « pôles ruraux » pour répondre à 2 enjeux :

- Traiter distinctement certaines communes plus importantes, équipées et disposant de bonnes capacités d'accueil, afin que leurs objectifs soient plus adaptées à leurs caractéristiques,
- Conforter des pôles de services au sein de bassins de vie ruraux, (expression d'une volonté politique pour la structuration du territoire).



- **Assurer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire**
 - **Affirmer (afficher) la volonté de générer de la croissance sur l'ensemble du territoire**, avec un projet global d'attractivité territoriale
 - **Pas d'objectif démographique, mais un scénario de référence** qui permettra de décliner les orientations du SCoT (logements, consommation foncière)
 - **La nécessité de prévoir une répartition de l'accueil démographique par catégories de communes**, sur la base du scénario retenu.

Scénarios de croissance



→ Le scénario de référence retenu serait celui d'accueillir **600 habitants sur vingt ans**, soit une population à terme de 30 700 habitants.

→ **Consommation foncière**

- **Méthodes de calcul et d'analyse identiques au SCoT BACC.**
- **Transmission des éléments d'analyse de la consommation foncière des 10 dernières années**
- **Travail sur les objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière :**
 - **Pour chaque nouveau logement construit,**
 - **En fonction de l'armature territoriale**

Décliner les objectifs du PADD au sein de l'armature territoriale

Objectifs du SCoT

Objectifs inscrits dans le PADD V1	Diversifier les parcs de logements	Donner la priorité à la résorption des logements vacants	Valoriser les dents creuses / Encourager le renouvellement urbain / Privilégier les extensions greffées et compactes	Générer une croissance positive sur l'ensemble du territoire
Pôles majeurs	Garantir l'ensemble des parcours résidentiels	Résorber la vacance (objectifs à définir)	Proposer des densités plus importantes	Rétablir une croissance positive, sans restriction
Pôles relais	Diversifier le parc de logements		Définir des densités intermédiaires	
Pôles ruraux	Diversifier le parc de logements, notamment à proximité des équipements		Définir des densités plus élevées que sur les communes rurales	Générer une croissance permettant d'assurer le maintien des équipements
Communes rurales	Encourager la diversification du parc de logements	Stabiliser la vacance	Définir des densités adaptées au contexte rural	Générer une croissance positive mesurée et équilibrée

AXE 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

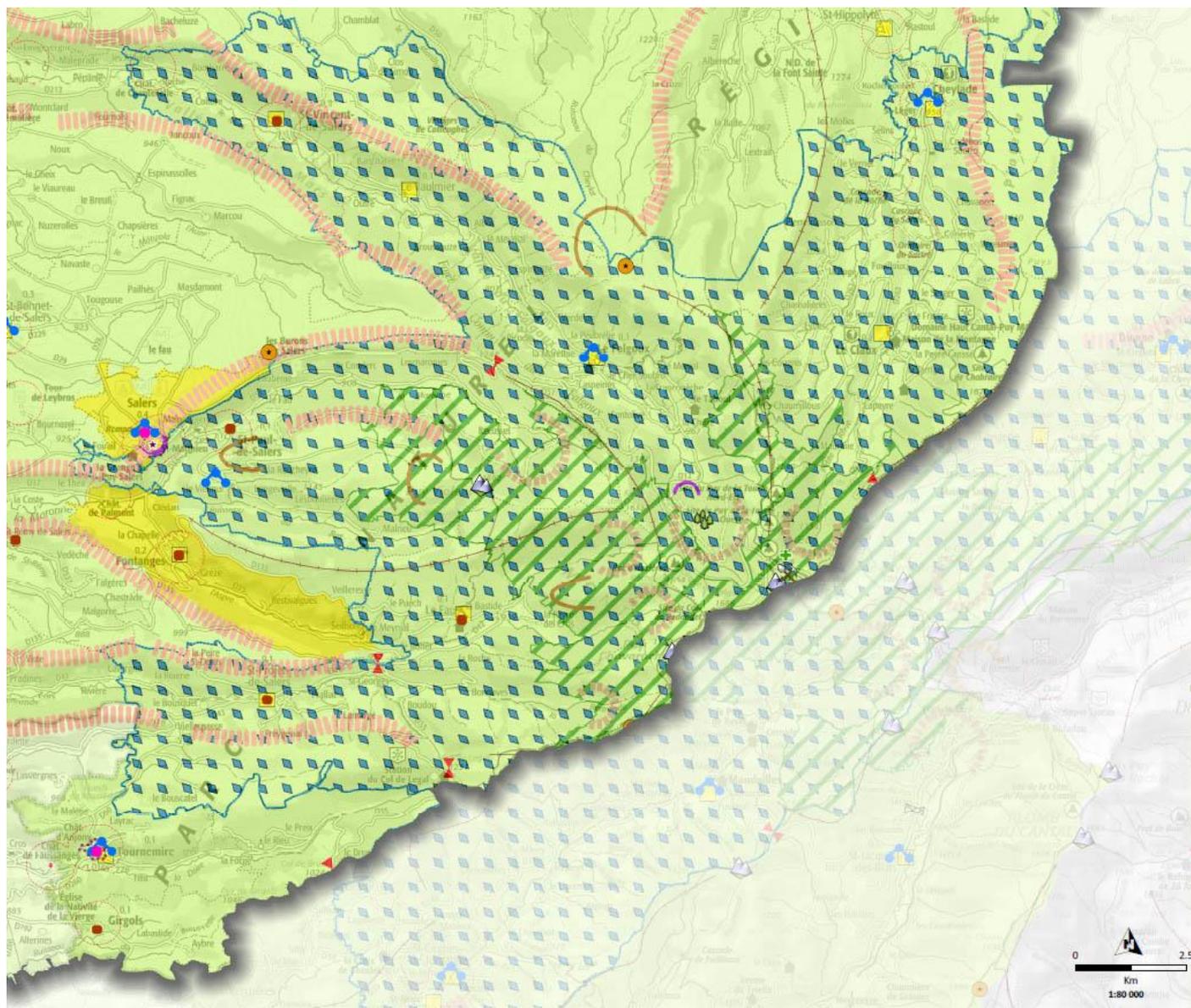
- Paysage
- Biodiversité
- Energie
- Eau



→ **Préserver la qualité paysagère et architecturale**

- **Limiter la banalisation des paysages** (lotissements standardisés...).
- **Harmoniser l'approche paysagère** (faciliter l'interprétation de l'ABF), en faisant des « contraintes* » des atouts d'attractivité territoriale.
- **Limiter la fermeture des paysages** de hautes vallées

** Monuments historiques, Grand site du Puy Mary, PNR, ZPPAUP, plus beaux villages de France, cités de caractère ...*



Principaux enjeux paysagers et patrimoniaux

Réserve de biosphère de la Dordogne

Zone tampon
Aire de transition

Grand site du Puy Mary

Site inscrit

Site classé

AVAP

ZPPALUP

Monument historique

Périmètre de monument historique

Site d'intérêt géologique

Curiosités

Bourgs remarquables

Les plus beaux villages de France

Petites cités de caractère

Autres bourgs remarquables

Sommets

Crêtes principales

Sites forestiers emblématiques

Rebords

Éperons

Cols

Cirques et bassins

Enjeux spécifiques du plan de parc
(PNR des volcans d'Auvergne)

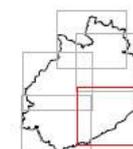
Bourgs en balcon

Bourgs en articulation

Bourgs de piémont

Espace de respiration

Limite d'urbanisation



Conception : Id-ées

Sources : DREAL, DOTIS, PNR

- **Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques**
 - **Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** en cohérence avec le maintien des activités agricoles et forestières et en laissant la possibilité aux communes situées entièrement en réservoir de biodiversité de se développer.
 - **Ne pas altérer les fonctionnalités des tourbières et autres zones humides** (réserves d'eau et régulation de crues, réservoirs de biodiversité).

Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Proposition régionale d'extension des réservoirs (SRCE)

Corridors écologiques de la trame verte

Sous-trame boisée

Zones relais de la sous-trame boisée
(tissu bocager et ripisylves)

Sous-trame agro-pastorale

Zones relais de la trame agro-pastorale
(degré de pente supérieur à 20%)

Réservoirs et corridors de la trame bleue

Surfaces en eau

Cours d'eau

Zones humides

Pré-inventaires (Conseil départemental, EPIDOR)

Inventaires (DDT, CEN Auvergne)

Inventaire des tourbières (PnR des Volcans d'Auvergne)

Secteurs à enjeux

Cours d'eau fragmenté par une traversée urbaine

Espace de respiration du PNR

Limite d'urbanisation du PNR

corridors écologiques à préciser du SRCE

Corridors terrestres à améliorer

Zones inondables

Itinéraire inscrit au PDESI ou PDIPR

Itinéraire non inscrit au PDESI ou PDIPR

Informations données à titre indicatif et sous réserve d'observations
non connues à ce jour. Mise à jour le 01/02/2018.

Principales perturbations et obstacles

Tâche urbaine, carrière, cimetière, zone affectée par le bruit

Zone d'activité actuelle
ou en projet

Route, ligne électrique

Enjeux eau potable

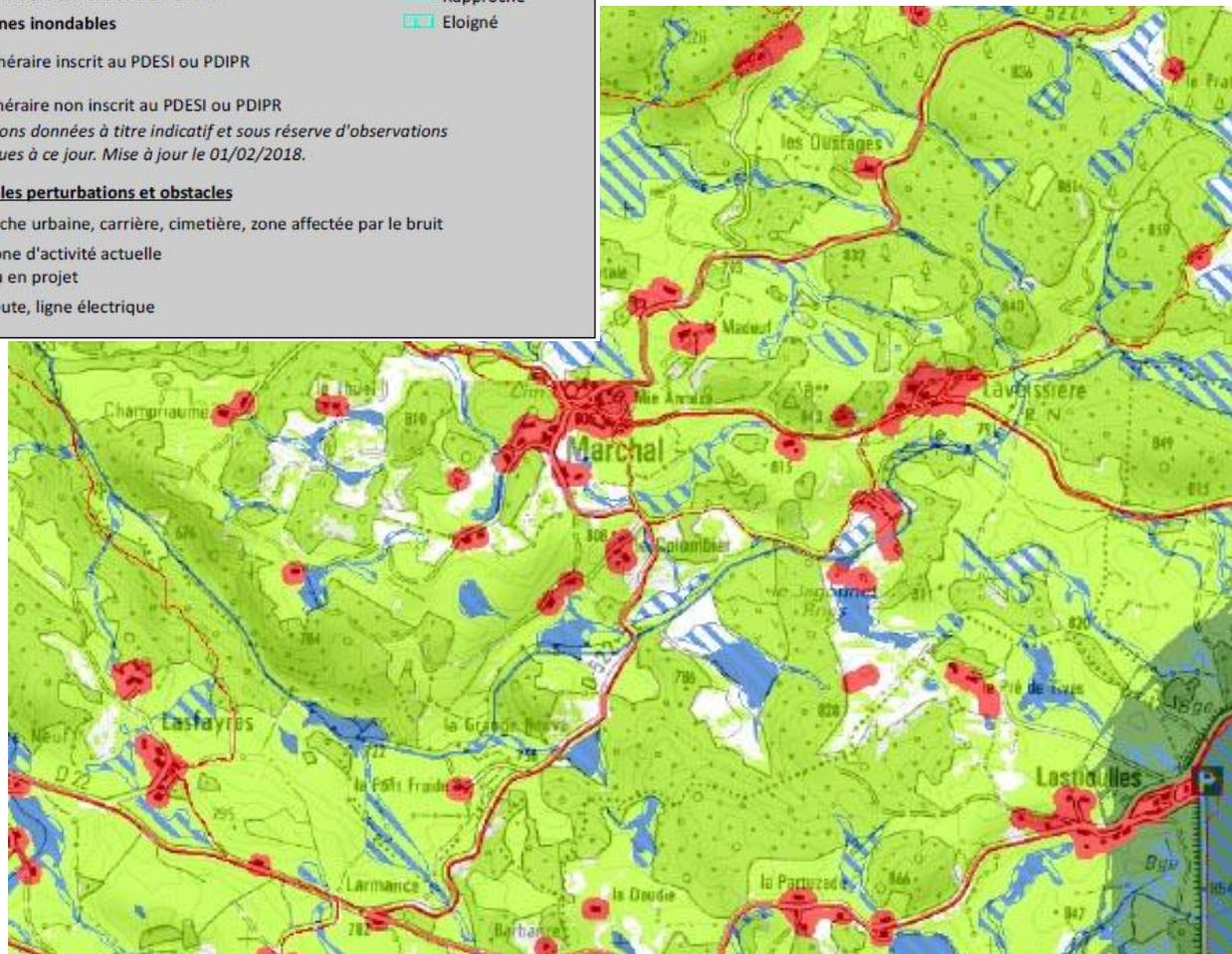
Captage AEP

Périmètre de protection des captages

Immédiat

Rapproché

Eloigné



- **Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages,**
- **Encadrer strictement le grand éolien** (ne pas aller au-delà de la stricte reprise du schéma régional éolien),
 - Encadrer le petit éolien en fonction de critères paysagers, en laissant une marge d'appréciation aux PLU(i).
 - **Encadrer strictement le photovoltaïque au sol,**
 - **Encourager la valorisation de la biomasse,**
 - **Encourager la production sur bâtiments,**
 - **Encourager la petite hydro-électricité quand cela est envisageable réglementairement.**

→ Protéger la ressource en eau

- Sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changement climatique
- Limiter les différentes pressions sur la ressource en eau
- Contrer les dynamiques défavorables localement à la ressource

AXE 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- Activités agricoles
- Forêt
- Maîtriser la consommation foncière



→ Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives

- **Garantir la lisibilité du foncier agricole** à long terme et stopper le mitage des espaces agricoles,
- **Générer des réserves foncières** avec les outils existants (Safer, EPF etc...) dans le cadre d'une politique de reprise/installation,
- Accompagner l'évolution et la **diversification des exploitations**,
- **Encourager le changement de destination** lorsqu'il permet la diversification des activités agricoles et/ou la valorisation d'un patrimoine bâti.

→ Valoriser durablement la forêt

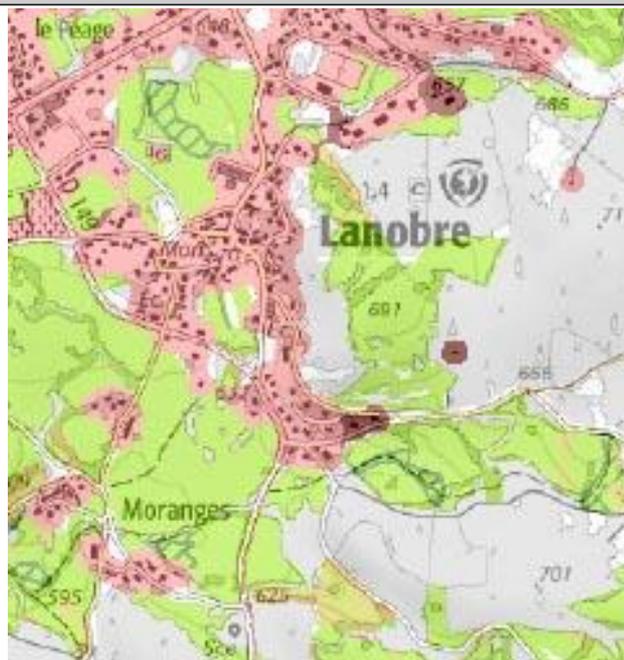
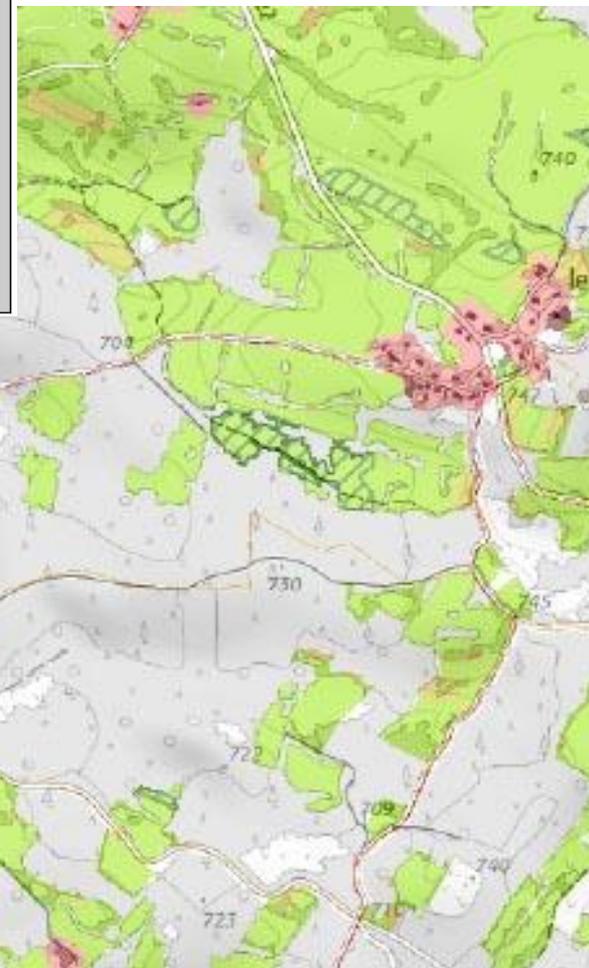
- **Préserver et valoriser la forêt** au regard de ses multiples fonctions* et dans une optique de meilleure résilience face au changement climatique,
- **Valoriser les espaces d'interface agriculture/forêt sur les secteurs les plus pentus.**

* *paysagère, protection physique, biodiversité, zones humides, captages en eau potable, cours d'eau, accueil du public, stockage de carbone, sylviculture et bois-énergie.*

-  Espaces agricoles supports de la dynamique des productions
-  Espaces agricoles particulièrement sensibles (réservoirs de biodiversité, zones humides et périmètres de protection des captages AEP)
-  Espaces agricoles les plus menacés d'abandon (pente supérieure à 30 %)

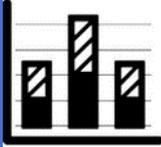
-  Tâche urbaine
-  Tache urbaine supplémentaire entre 2007 et 2017
-  ICPE élevage
-  Cours d'eau
-  Captage AEP
-  Itinéraire inscrit au PDESI ou PDIPR
-  Itinéraire non inscrit au PDESI ou PDIPR

Informations données à titre indicatif et sous réserve d'observations non connues à ce jour. Mise à jour le 01/02/2018.



→ Maîtrise de la consommation foncière

- Affirmer un objectif général de sobriété foncière
- Avoir un traitement surtout qualitatif et différencié pour :

Type / Traitement	Quantitatif 	Qualitatif 
Habitat et équipements / bâtiments liés	✓ Objectifs à définir	✓ Cf volet habitat
Production énergie au sol	✗	✓ Cf volet énergie
Bâtiments économiques	✓ Objectifs à définir	✓ Cf volet économie
Bâtiments commerciaux	✗	✓ Cf volet commerce
Bâtiments agricoles	✗	✓ Cf volet agricole

AXE 4 : Revitaliser les centralités

- Urbanisme
- Habitat
- Mobilités



1- Donner la priorité à :

- La résorption des logements vacants
- L'utilisation des dents creuses



- Réduire la vacance, en fonction de l'armature territoriale
- Donner une définition des dents creuses et des objectifs d'utilisation, en fonction de l'armature territoriale

2- Encourager et encadrer :

- Le renouvellement du parc
- La densification du parc
- Le changement de destination



- Encourager le renouvellement urbain (permettre la dé-densification des centres bourgs/villages)
- Encourager et maîtriser la densification pavillonnaire / le changement de destination

3- Encadrer la consommation foncière :

- Privilégier les extensions greffées et compactes



- Méthode à définir : Enveloppes d'extension ? Densités ? (en fonction de l'armature territoriale)

Les principes de l'intensification urbaine :

DENSIFIER LES ESPACES VIDES

(dents creuses, friches, cœurs d'îlot...)

RECOMPOSER LE TISSU URBAIN

(découpage ou groupement de parcelles, association foncière urbaine de projet...)

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

(bâti vacant, immeubles délaissés...)



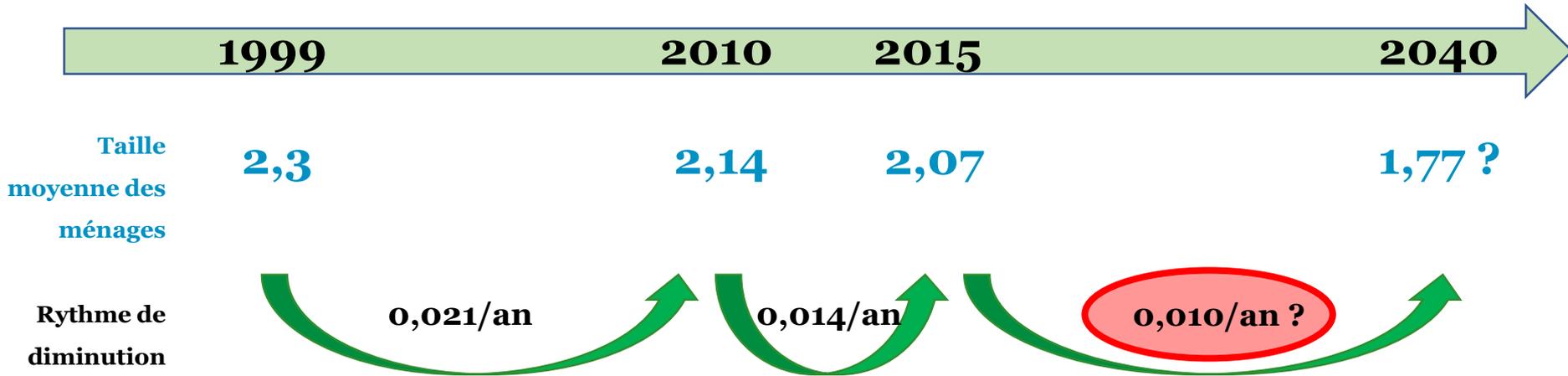
→ Urbanisme

- **Encourager la mixité urbaine** : plusieurs fonctions urbaines (habitat, commerce, artisanat) dans un même secteur.
- **Prendre soin des entrées de bourgs/villages**
- **Mettre en valeur les interfaces entre urbanisation et espaces agricoles/naturels**
- **Valoriser/requalifier les espaces publics centraux / patrimoniaux.**

→ Habitat

- **Répondre à une demande en logement variée** : familles, personnes âgées, jeunes, foyers à très bas revenus...
- **Diversifier localement les parcs de logements**

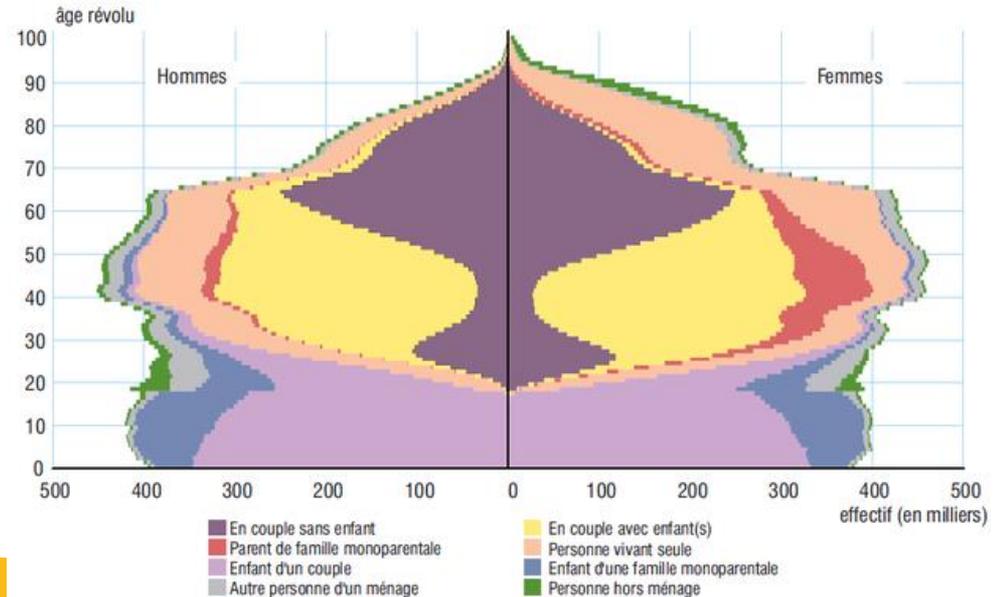
→ Un choix de scénario de desserrement des ménages important



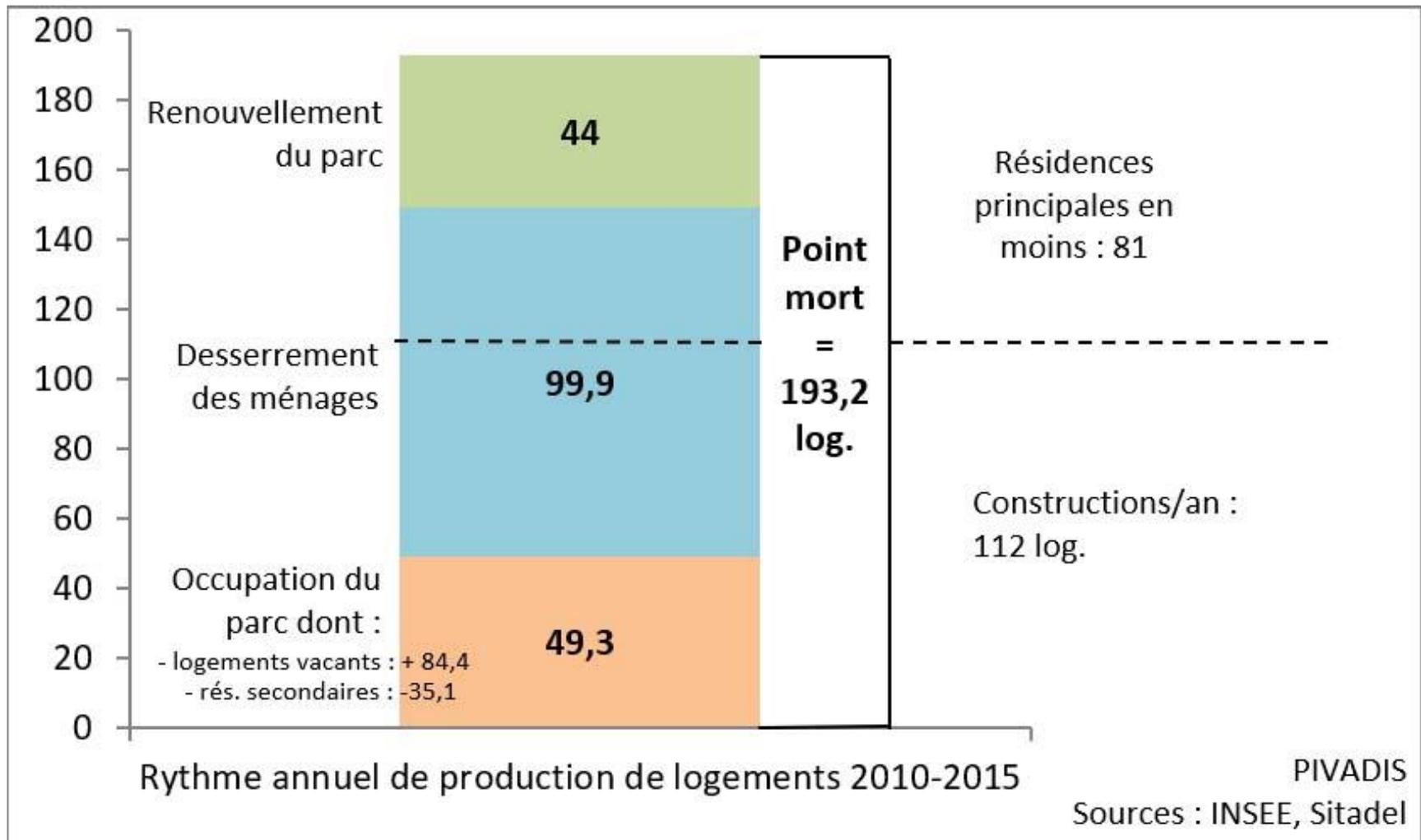
→ SCoT BACC : ralentissement de la diminution : -0,013/an soit 1,85 pers/ménage à terme (contre -0,016/an de 1999 à 2013)

→ SCoT Haute Corrèze : rythme fil de l'eau 1999-2013 (-0,012/an), soit 1,88 pers/ménage à terme

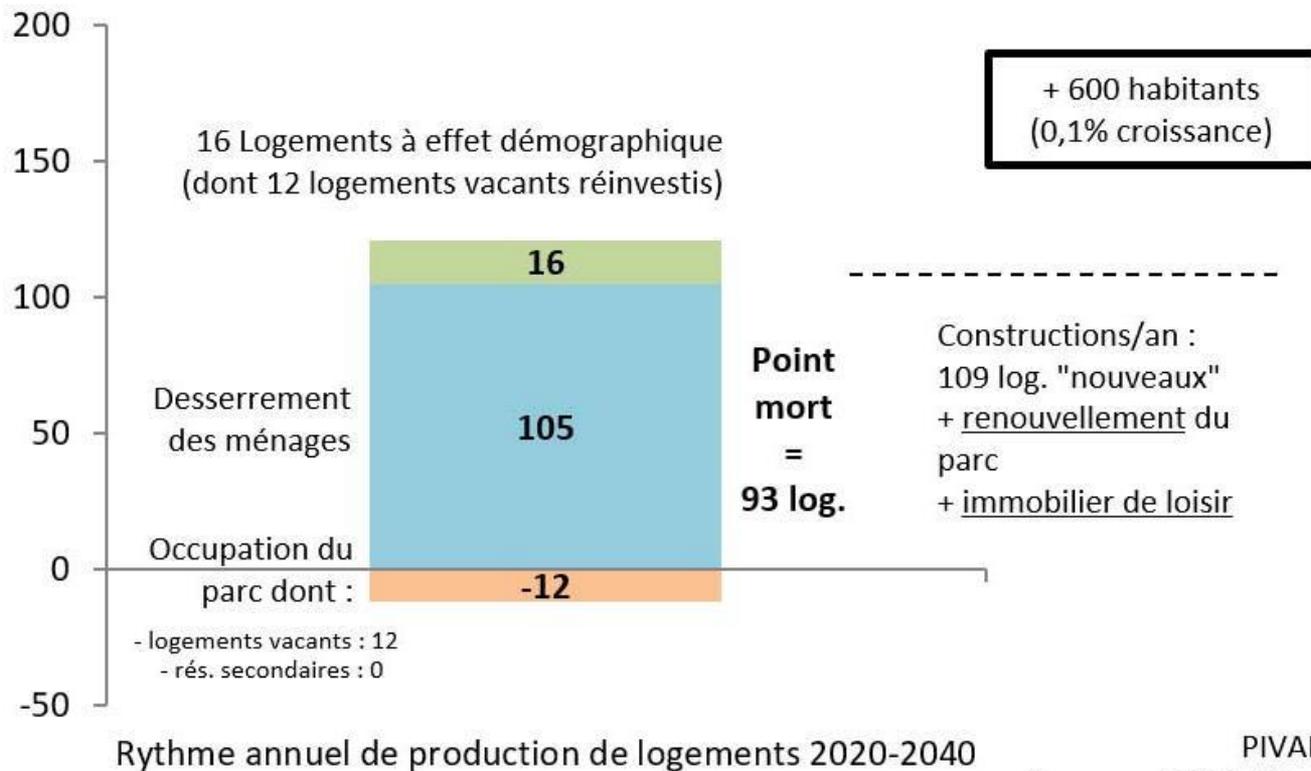
Pyramide des âges en France par type de ménage (2015)



→ Rappel : Un enjeu majeur autour de la vacance



→ **La réalisation des objectifs de résorption de la vacance et de renouvellement urbain permettra de réaliser l'objectif démographique, y compris le plus ambitieux.**



PIVADIS
Sources : INSEE, Sitadel

→ Mobilités

- **Encourager la pratique du covoiturage**

- **Favoriser la mobilité douce**
 - *Pour les déplacements courts, favoriser les modes actifs de déplacements*
 - *Aménager la voirie pour encourager la pratique du vélo (liaisons voie verte...)*
 - *Améliorer la capacité de stationnement vélo*
 - *Accélérer l'équipement des ménages*

- **Organiser le stationnement des véhicules motorisés :**
 - Assurer le stationnement de longue durée (sur espaces publics ou privés),
 - Fluidifier le stationnement de courte durée (commerces, équipements...),
 - Organiser le stationnement touristique

- **Conforter les services de transports collectifs**

→ Mobilités

Reprendre les projets d'équipement existants (obligation légale).

- Améliorer l'accès à la A89 à partir du rond point de La Baraquette (RD 922, CD 3)

- Aménager la RD 922 de Saint-Cernin à Ydes :
 - Créneaux de dépassement (Saint Cernin, Saint-Martin-Valmeroux, Jaleyrac),
 - Réaménagement des virages de Salins,
 - Déviation Ouest de Mauriac.

AXE 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- Economie
- Commerce
- Tourisme



→ Economie

- **Sites à vocation économique (dont les zones d'activités économiques) :**
 - **améliorer qualitativement l'attractivité des sites** (accès, aménagements, services, intégration paysagère...).
 - **utiliser en priorité les disponibilités existantes** et favoriser les extensions autour des zones d'activités économiques actuelles.
- **Activités hors zones d'activités économiques:** faciliter la présence et le développement des activités économiques en multifonctionnalité.
- **Poursuivre la démarche globale d'accueil** mettant en lien acteurs économiques et actifs (contacts, mobilité, accueil d'actifs, partenariats avec les universités / centres de formation...).

→ Commerce

- **Pérenniser et consolider le maillage de commerces de proximité, en priorisant les implantations dans les cœurs de villes et de bourgs**
- **Encadrer qualitativement les développements du commerce dans les sites périphériques existants**
- **Inscrire le développement du commercial dans des projets multifonctionnels**

NB : le DAAC est devenu obligatoire depuis la loi ELAN (pour les procédures lancées après promulgation)

→ **Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique**

- **Favoriser la diversification des activités touristiques**

- Activités ludiques et sportives,
- Agrotourisme,
- Gastronomie,
- Activités culturelles et patrimoniales,
- Activités de moyenne montagne,
- Activités nautiques...

- **Définir et encadrer les possibilités d'aménagement touristique**

- **Encourager la montée en gamme et la diversification des hébergements touristiques**

- **Définir des sites à haute valeur touristique**

- **Inscription des projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTNS).**

- Un projet éventuel à ce jour : extension du golf de Mauriac.

16 et 17 avril 2019 :

- Réunions publiques

5, 6 et 7 juin :

- Ateliers thématiques DOO

4 juillet 2019 :

- Débat sur le PADD